

La Voix des Paysans



Organe de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles

et des Unions Syndicales des Paysans de Vendée et Loire-Inférieure

FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS
D'EXPLOITANTS AGRICOLES

Siège Social : 5, Rue Cadet - PARIS (9^e)

Action et Organisation Professionnelles

SECRETARIAT GÉNÉRAL :

M. LOISY, à Legé (Loire-Inférieure)

G. C. POSTAUX NANTES 317-05

Le problème de l'exode rural sera résolu quand la terre fera vivre humainement celui qui la travaille.

Assemblées Générales Annuelles

Vendée

L'Assemblée Générale Annuelle aura lieu à **La Roche-sur-Yon**, le **Dimanche 20 Février**, Hôtel de la Boule d'Or, à 10 heures. Tous les Syndicats sont instamment priés d'y être représentés.

Loire-Inférieure

La première Assemblée Générale aura lieu à **Nantes**, le **Dimanche 27 Février**, 10, rue de Bel-Air, à 10 heures. Tous les Adhérents voudront bien dès maintenant prendre leur disposition pour y être présents.

Encore les Conventions collectives !

Le malaise paysan augmente et cela pour des causes multiples.

Toutes les réformes en instance devant le Parlement en faveur des exploitants fermiers et métayers ont été depuis quelques mois systématiquement négligées. Pour quelles raisons, les intéressés se le demandent.

L'agriculture ne nourrit plus le cultivateur. Depuis quelque temps de nombreux observateurs l'avaient remarqué. Actuellement personne ne peut pas ne pas le constater.

Tous les orateurs et tous les périodiques déplorent l'exode rural, l'abandon de la campagne. Mais qu'a-t-on fait, que fait-on pour l'enrayer, pour l'arrêter ?

S'agit-il d'allocations familiales ? L'entente règne pour en déclarer l'opportunité, la nécessité, mais ne règne plus sur le moyen de les établir. Et sur cette question comme sur les autres on fait conversation, discours, articles et le temps passe sans rien changer.

Quelques-uns avaient quelque espoir dans les conventions collectives. Mais soit paresse, soit incompréhension, soit peur de la nouveauté, les conventions collectives, comme les autres réformes de surface, de détail ou de structure, sont tantôt combattues secrètement ou ouvertement, tantôt traitées par l'indifférence et le mépris et restent dans le domaine du rêve.

Pourtant, en conventions collectives, certains propriétaires les souhaitent autant que certains fermiers. La plupart de ceux qui regardent et réfléchissent reconnaissent que ces conventions pourraient être la base, le point de départ de toutes les autres réformes.

Puis, il faudra tout de même bien commencer d'un bout ou de l'autre. Alors pourquoi ne pas tenter d'accords qui ne nécessitent ni lois, ni décrets nouveaux ?

Examinons la situation telle qu'elle est sans embarras, sans animosité ni parti pris contre qui que ce soit ou quoi que ce soit.

Les parties contractantes ont signé les baux actuels de fermage et de métayage après examen et discussion.

(Lire la suite page 2).

Ce qu'on voit en voyageant

— En voyageant on voit toutes sortes de choses. Mais pour que voyager serve à quelque chose il est important de raconter ce qu'on voit en voyageant. — Quand je dis servir à quelque chose je parle pour autrui. Il serait bien égoïste de ne pas faire bénéficier des enseignements recueillis au cours de nos pérégrinations volontaires ou non nos amis, nos voisins nos camarades syndiqués.

— En voyageant pour peu qu'on observe on apprend toutes sortes de choses.

— Je sèdie donc ce que j'ai vu et retenu aux aspirants orateurs de nos organisations syndicales.

— De ces gens là nous n'en avons

Beaucoup voudraient bien s'y mettre mais ils ont un peu — si on peut dire — "le trac".

Qu'ils se rassurent maintenant, je leur cède et "gratuitement" le secret du succès le plus complet.

J'ai donc vu :

Dans une grosse commune du sud de la Loire-Inférieure au cours d'une réunion appelée dans la circonstance "Assemblée Générale de Syndicat Agricole".

Je dis bien agricole — pas paysan — ni d'exploitants. Sur l'estrade — face au public — et ma foi paraissant heureux de l'occasion pour manifester ses talents : le Président du Syndicat en question.

Ce brave homme de Président se vit réserver pour prendre la parole le tour d'honneur, c'est à dire la fin de la séance.

Le Président d'Honneur présentait les orateurs nous n'en parlons pas car il n'est point paysan, pas plus que du Secrétaire, clerc de notaire de son état, qui dit on prendra la parole la prochaine fois.

Je vis donc le Président après avoir chavssé ses lunettes lire sa harangue d'un ton le plus convaincu.

Il est à croire que regardant son papier il ne voyait pas l'assistance, qui comme il se doit en pareille circonstance se préparait à applaudir. Toujours est il que posant son papier, notre orateur commence par frapper énergiquement sa main gauche dans sa main droite, à moins que ce ne soit sa main droite dans sa main gauche et vas-y donc à s'applaudir lui-même.

Tous mes voisins la trouvèrent il faut dire fort bonne et spontanément se mirent à l'imiter. L'enthousiasme gagna toute la salle et moi-même, pourtant pas très chaud partisan des Syndicats mixtes dont on venait de nous entretenir me suis trouvé surpris d'être en train d'applaudir à tout casser.

Ce fut un triomphe. A nos amis maintenant de prendre de la graine...

A. CROCHE.

Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles

— Aux amis qui travaillent avec nous,

— A ceux qui désirent s'unir à nous,

— A ceux qui ne nous connaissent point et sont déjà de cœur avec nous,

Nous redisons ce que nous sommes :

Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles. Nous formons un groupement de syndicats communaux groupés en Unions Syndicales départementales.

Nous sommes des partisans résolus et des pionniers du syndicalisme. Nous avons compris que le paysan isolé achèverait de se ruiner et qu'il n'a d'autre moyen de reprendre sa place au soleil que l'union, le groupement.

Les syndicats d'ouvriers et d'employés, les syndicats de patrons, les différents syndicats sont d'autant mieux écoutés et respectés qu'ils réunissent adhérents plus nombreux.

Paysans, suivons l'exemple que nous donne notre entourage, la règle qu'impose la force des choses. Groupons-nous. Unissons-nous.

Au groupement, il faut une doctrine.

Quelle doctrine suivrons-nous ?

Syndicats chrétiens. Nous ne sommes point des révolutionnaires.

Nous réprouvons l'action directe, la violence, la lutte des classes et toute attitude, tout procédé inspirés ou teintés d'un matérialisme plus ou moins habilement camouflé.

Nous voulons organiser la profession d'après les principes et la morale de l'Eglise et plus particulièrement des encycliques des Papes.

Lors de notre fondation, nous avons été conseillés par le président actuel de la Confédération des Travailleurs chrétiens (C. F. T. C.).

Nous avons obtenu l'approbation et les encouragements de hautes autorités religieuses.

Affiliés à la C. F. T. C., cette affiliation n'a point été pour nous une mise en tutelle, ni une abdication. Nous ne sommes à la remorque, nous ne sommes sous la coupe de personne.

Nous gardons entière, complète la direction de nos syndicats. Nous empruntons seulement à la C. F. T. C. ses principes, son esprit, sa discipline, c'est tout.

Nous sommes des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles. Nos syndicats groupent uniquement des exploitants agricoles — que ceux-ci soient propriétaires, fermiers ou métayers — pourvu qu'ils tirent leurs principales ressources du travail de la terre qu'ils effectuent eux-mêmes.

Nous tenons rigoureusement à cette formule pour plusieurs raisons.

Dans toutes les professions les individus ayant mêmes intérêts et même niveau de vie se groupent par catégorie dans des syndicats distincts. Nous estimons que la règle générale ne comporte pas d'exception et qu'elle doit s'appliquer à ceux qui, dans la terre, au-dessous des intérêts généraux de la culture, ont des intérêts particuliers, divergents, différents, distincts, opposés : rentiers de la terre, exploitants de la terre, ouvriers agricoles.

Nous n'osons pas faire confiance aux syndicats mixtes.

Les syndicats mixtes appelés aussi syndicats intégraux, syndicats corporatifs, ne sont autre chose en fait que des syndicats jaunes. Ces syndicats ont abouti à la catastrophe et au néant de l'organisation professionnelle dans l'industrie. Ce résultats doit détourner d'en tenter l'expérience en Agriculture. Ce ré-

sultat expliquerait peut-être les raisons de la plupart de ceux qui, sous prétexte d'union, préconisent ces syndicats jaunes pour l'Agriculture.

De plus, parmi ceux qui préconisent ces syndicats mixtes, certains personnages très influents encouragent ou se déclarent prêts à transformer les commissions distinctes de ces syndicats en syndicats séparés, légalement autonomes, en vue de la signature des conventions collectives, à former par conséquent des syndicats de rentiers de la terre, d'exploitants, d'ouvriers agricoles. Alors, pourquoi les intéressés ne s'organiseraient-ils pas eux-mêmes en toute liberté, en toute indépendance.

D'ailleurs, l'union, l'entente, la collaboration en Agriculture, comme partout ailleurs, tant dans la profession qu'avec les autres professions, seront d'autant mieux assurées qu'elles seront préparées dans des organismes distincts où seront parfaitement respectées et la dignité de la personne humaine et les libertés que l'Eglise a exigées du monde moderne pour les travailleurs.

Voilà ce qu'aux amis d'hier comme aux amis de demain j'ai voulu redire pour que soient mieux connus nos

Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles.

J. MARTINEAU.

**On consent à voter 450 millions pour reconduire l'Exposition, mais...
...Nous pataugeons toujours.**

Encore les Conventions collectives !

(SUITE ET FIN)

Elles ont accepté des conditions qu'au moment de la signature le propriétaire n'appréciait point injustes. — Il ne les aurait pas imposées — qui au fermier ne semblaient point draconiennes. — Il ne les aurait pas acceptées.

Le bail est quelquefois devenu onéreux, pénible aux deux contractants, ou à l'un d'eux seulement. Le cours de l'argent, des denrées, des animaux a varié et les termes employés gardant leur signification ne représentent plus même valeur et mêmes obligations. La terre dé passe ou ne tient point les espoirs qu'elle avait légitimement fait concevoir.

De plus les conversations révèlent au propriétaire meilleur rendement chez le voisin, au fermier conditions tout autres dans la même frairie.

Inimaginables sont les différences pour des terres de même valeur, de même exigence en culture et en fumure avec des bâtiments construits à la même époque et sur le même modèle.

Il y a donc, et en raison des circonstances actuelles et en conséquence de l'établissement des anciens contrats, des inégalités qui ne peuvent être qualifiées d'injustes mais qui deviennent sources et foyers de mécontentement.

Je regrette, disait un propriétaire, que parmi les fermes citées dernièrement dans les journaux on n'ait pas mentionné les miennes.

Si l'argent pour certains fermages à moitié a rapporté 10, 8, 5, 4, 3 %, chez moi en fermes à moitié et en terre moyenne le rapport en 1937 a été de 0 fr. 75. Il m'est facile de le prouver. (Ici nous évitons toute précision qui serait indiscretion). Mes quatre fermes de X... 120 hectares, estimées ces dernières années 400.000 fr., m'ont donné net 3.000 francs.

Je ne voudrais pas être trop « tirant ou tyran », comme ils disent dans la contrée-mais je ne puis continuer à me contenter d'un tel revenu. Il me répugne de discuter avec mes braves gens. Depuis plus de 200 ans nos familles sont liées par des relations de voisinage, de parrainage, de marrainage, des services de toutes sortes. Les conventions collectives me permettraient de percevoir rapport normal et n'étrangleraient point mes fermiers.

Puis s'il résulte de ces conventions un certain nivellement entre mes fermiers et leurs voisins les relations en seront améliorées et je n'aurai point de reproches. Ce n'est ni eux, ni moi qui changerons les conditions.

Dans les commissions préparant les conventions collectives, en effet, tel propriétaire, tel fermier n'a point voix prépondérante, ne porte point toute la responsabilité d'une décision. L'accord n'est point la conclusion de discussions personnelles et peut-être blessantes. Il résulte d'observations personnelles au départ, mais pendant leur caractère particulier à mesure qu'elles se groupent et se généralisent.

Ces conventions collectives résultantes de « baux types » sont pratiquées en Morbihan et en Finistère. Si elles existent en quelque coin de Loire-Inférieure et en Vendée qu'on se le dise et qu'on s'applique à les généraliser.

Que soit examiné le rapport de la propriété foncière, la rémunération du fermage, le salaire de ses aides;

que commence ou continue une organisation qui ne fera de peine à personne, qui supprimera des inégalités que rien ne motive et que la plupart déplorent;

que toutes les bonnes volontés se groupent et peut-être bientôt se réunira-t-on du succès d'une tentative entreprise pour revenir à la terre, à la ferme qu'il aime, le paysan qui ne demande qu'à y rester.

La Voix des Paysans.

Chez nos Amis de Frossay-Saint-Viaud (Loire-Inférieure) Une belle Réunion

A Frossay, importante commune de la Loire-Inférieure, située à quelques kilomètres de Paimbeuf, existe une importante organisation syndicale indépendante : l'Union Syndicale Agricole de Frossay-Saint-Viaud, ainsi appelée parce qu'en outre des cultivateurs de Frossay, elle réunit un grand nombre des exploitants agricoles de la commune voisine de Saint-Viaud.

Le Syndicat de Frossay-Saint-Viaud n'était certainement pas pour les syndicats paysans de Loire-Inférieure et de Vendée un étranger, un inconnu. Il suffit de rappeler en effet que lors de sa fondation, il y a deux ans, ses dirigeants, ceux qui étaient à la tête du mouvement furent en relations suivies avec les dirigeants de l'Union Syndicale des Paysans, spécialement avec J. Martineau, actuellement président de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles.

La communauté de vues existant entre nos groupements paysans ne fit que s'accroître depuis cette époque. La constitution et l'affiliation à la C. F. T. C. de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles formée par les Unions Syndicales des Paysans de Vendée et de Loire-Inférieure ne pouvait qu'influencer d'une façon très favorable les cultivateurs de Frossay-Saint-Viaud.

C'est donc dans le but d'apprendre à mieux connaître le mouvement syndical paysan chrétien qu'une réunion fut organisée.

Cette réunion eut lieu le 16 janvier à l'issue de la grand-messe à Frossay, en la salle paroissiale aimablement mise à notre disposition. Environ 150 à 200 membres de notre syndicat assistaient à la conférence.

Il est à noter qu'avant cette réunion, il n'avait jamais été question d'affiliation à quelque organisation que ce soit, même à la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles, si ce n'est d'affiliation comme membres isolés, car beaucoup de nos adhérents étaient hostiles à toute idée d'affiliation.

Mais il n'en fut pas de même après la réunion du 16.

Jean Martineau nous exposa si bien le beau programme du Syndicalisme paysan chrétien, sans s'embarrasser de phrases « ronflantes », de déclarations sensationnelles et solennelles, mais avec une simplicité prenante, une foi et une sincérité

si manifestes que les plus entêtés virent de suite disparaître leurs plus solides objections, devant le programme d'organisation et d'action professionnelles établi sur les principes de collaboration et de charité chrétienne.

Nous avons vu avec plaisir venir les premiers se faire inscrire après la conférence l'un d'entre nous qui, auparavant, était des plus hostiles à toute idée de conférence ou d'affiliation et aussi un cultivateur très estimé et très influent qui dit en venant se faire inscrire : « Je suis heureux d'être venu, et je serai désormais un de plus pour aider à la réalisation de ce programme qui doit être le nôtre. »

De nombreuses adhésions furent recueillies et de l'avis unanime de tous ceux qui assistèrent à la réunion, l'adhésion générale de notre organisation à la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles paraît tout indiqué et même nécessaire. Car nous n'avons jamais oublié, et Jean Martineau sut nous le rappeler avec beaucoup de discrétion, mais aussi avec toute la force qui s'imposait, qu'en dehors de notre action locale et professionnelle, il y avait aussi un autre devoir à remplir : unir notre effort à l'effort de ceux qui luttent pour le triomphe sur le plan général de la formule d'organisation syndicale qui est nôtre :

— Pour et par le paysan.
Action basée sur les enseignements et directives de l'Eglise. Collaboration, justice, amour du prochain.

— Pas de libéralisme économique.

— Pas de matérialisme marxiste avec son cortège néfaste de haines fratricides et de luttes de classes.

— Le syndicat libre dans la profession organisée.

Et tous se trouvent d'accord pour que nous n'aurions rien sans peine, rien sans effort.

Cet effort, les cultivateurs de Frossay-Saint-Viaud, syndicalistes convaincus, l'accompliront et ils veulent désormais être de ceux qui auront droit parmi les travailleurs de la terre à porter l'insigne argenté de la C. F. T. C.; de ceux qui travailleront de tout cœur pour la progression du syndicalisme paysan chrétien. Notre espoir.

Un Syndiqué de Frossay-Saint-Viaud.

Encore les Complants

On nous en contait dernièrement une bien bonne. Elle circule dans le pays depuis quelques mois.

Si les projets de Naidailac, Le Cour-Thiéphaine, Moreau ont mis de côté systématiquement la question historique et la question juridique, c'est parce que ces deux questions sont actuellement sans importance, sans conséquence car, actuellement, les propriétaires des *quarts* sont les propriétaires absolus du sol, dans le complant, par droit de prescription.

Hein! dit un juriste à qui nous rapportions cette affirmation. En voilà une prétention! Cette prétention est complètement dépourvue de fondement.

Tout d'abord, une histoire. C'était aux environs de 1906. Le tribunal vendait dans notre quartier une belle propriété. Château, fermes, vignes franches, vignes quartiers. L'acquéreur n'avait, lors de la visite des lieux, remarqué aucune différence entre les vignes franches et les vignes quartiers. Sur l'acte, les vignes quartiers, qui ne se distinguaient des vignes franches ni par la qualité de la terre, ni par la qualité et le rendement de la vigne sont estimées à la moitié de la valeur des vignes franches. « Pas de ça », dit l'acheteur à l'avoué. Je n'admets pas la différence de prix entre les vignes quartiers et les

vignes franches. J'achète une propriété. Je veux la payer entièrement et y être et en être le seul propriétaire ».

Alors l'avoué : « Renoncez à votre projet d'acquisition si vous ne voulez pas accepter les clauses. Vous devez pourtant savoir qu'en Loire-Inférieure, suivant un usage immémorial, les vignes à devoir de quart ne sont jamais estimées et payées qu'à la moitié de leur valeur immobilière. »

Cet usage est universellement respecté. Il l'est et dans toutes les ventes faites par le tribunal — celle celle qui vous occupe. Il l'est aussi dans toutes les mutations et successions. Les vignes à recevoir le quart sont lors des mutations et successions toujours estimées à la moitié de leur valeur immobilière et les droits sont payés uniquement sur la moitié de la valeur immobilière ».

L'acheteur se laissa persuader. Il acquit les vignes quartiers pour la moitié de la valeur des vignes franches et il déclarait plus tard qu'il n'avait pas fait une mauvaise affaire du tout.

Tous dans la contrée savent l'histoire et connaissent ou connaissent l'intéressé et la propriété.

Et maintenant, quelques explications. Cet usage immémorial universellement respecté, il est facile

d'en découvrir les causes, les raisons, les fondements.

a) Il repose sur l'appréciation du moyen-âge, de la dernière partie du moyen-âge, qui estimait dans les fiefs, censives, champarts et complants d'égale valeur et d'égale qualité les deux droits réels existant dans et sur la même terre, le domaine du fonds, le domaine direct du bailleur qui avait donné et transporté sa terre au preneur d'un côté et de l'autre, le domaine utile du tenancier, du colon.

b) Il repose sur l'appréciation des juristes des derniers siècles de l'ancien régime qui enseignent que quand le domaine du fonds, le domaine direct fut devenu un simple droit de police, de prééminence les droits de quart et de chapon furent regardés comme une hypothèque sur la propriété foncière appartenant au colon et que ces droits de quart et de chapon furent estimés à la moitié de la valeur immobilière ou considérés comme enlevant la moitié de la valeur à la propriété foncière de la vigne, propriété foncière appartenant au colon.

c) Il repose sur l'appréciation de toutes les administrations de la moitié du XIX^e siècle. Malgré le décret de l'an VIII, malgré les mensonges, équivoques et pièces falsifiées d'un Boulay-Paty, le complant fut regardé par tous les intéressés, tous les praticiens, la plupart des administrations comme contenant deux droits réels, deux propriétés immobilières de même nature et de même valeur.

Cet usage immémorial universellement respecté a tenu, a survécu malgré les équivoques et les grossières supercheries d'un Lucas-Championnière qui a, sans raison, sans preuve, assimilé le bail à complant, « contrat translatif de propriété » à un bail à ferme.

Cet usage a tenu, a survécu malgré les travaux d'un Sibille qui a publié comme Usages Locaux de Loire-Inférieure les élocubrations de Boulay-Paty et de Lucas-Championnière, malgré la jurisprudence du XIX^e siècle qui est la plupart du temps inspirée des Usages Locaux de Sibille.

Cet usage a tenu, a survécu, malgré la loi de 1918. Alors, le législateur trompé par les affirmations d'un fidèle disciple des Boulay-Paty, Lucas-Championnière et Sibille, déclara le propriétaire des droits de quarts et de chapon propriétaire du sol mais ne l'amena point à payer autre chose que la moitié de la valeur immobilière de ce sol.

Tout cela est clair, évident, consacré par les échanges, mutations, successions journalières. Alors, où y a-t-il pour le propriétaire des droits de quart et de chapon, où y a-t-il une prescription, un fait, une possession, une détention, une jouissance pouvant motiver une prescription.

Sur quoi peut reposer cette prétention? Je ne paie que la moitié de la valeur immobilière du complant, de la vigne à complant. Je ne paie les droits que sur la moitié de cette valeur immobilière. Mais le droit de prescription me donne la totale propriété de la terre, de la vigne à complant. On n'a jamais vu une prescription établie sur une affirmation gratuite et allant à l'encontre de titres de propriété et d'actes d'administration.

Que la propriété du complanteur ait été appelée mobilière après quelques jugements du tribunal et les canailleries de Lucas-Championnière, cela ne peut tout de même avoir pour effet de transmettre, de transporter, d'attribuer au propriétaire des quarts cette propriété immobilière du complanteur, propriété immobilière sur laquelle le propriétaire des quarts n'a aucun droit, aucun titre.

Doit-on parler des contributions foncières? La question a déjà été traitée. Résumons-la. L'inscription à la matrice cadastrale ne constitue qu'une simple présomption.

a) Actuellement, les propriétaires des droits de quart paient l'impôt foncier parce que Boulay-Paty et les juges de Nantes ont déclaré que les complanteurs ne payaient pas l'impôt foncier sous l'ancien régime.

Or, ils le payaient dans le complant, tous les droits et charges incombant à la propriété foncière. Cela ressort des registres des contrôles et insinuations, des rôles des fouages et vingtièmes, cela ressort du défaut d'inscription des propriétaires de quart aux mêmes registres et aux mêmes rôles.

b) Actuellement, les propriétaires des droits de quart paient l'impôt foncier parce que les juges de Nantes ont déclaré que les bailleurs étaient, en 1800, inscrits au rôle des impôts fonciers. Or, en 1800, ces rôles n'étaient point établis.

Que vaut une présomption résultant de deux mensonges patents et universellement constatés? A ceux qui voudraient s'en prévaloir, nous laissons le soin de l'établir.

Tenez, Finissons-en !

On a beaucoup, ces temps-ci, étudié la question des complants. Avec l'histoire, les faits, il a fallu examiner les hommes. Certains procédés jettent sur toute l'affaire une éclatante lumière. L'assimilation du contrat de complant au bail à ferme de la Saunzière, les mensonges, les équivoques et pièces falsifiées de Boulay-Paty, la mauvaise foi et le parti-pris de quelques personnages historiques ne peuvent désormais être mis en doute. Alors que les Boulay-Paty, les Lucas-Championnière, les Sibille, les Delalande et consorts ne fassent plus école, qu'on n'invoque pas non plus un droit de prescription dont ni l'origine, ni les fondements ne peuvent être juridiquement établis.

La question se résume ainsi : Il y a dans le complant deux contractants ayant engagé chacun une dépense égale dans l'acquisition de la terre nue ou de la terre plantée en vigne.

Il y a, depuis le phylloxéra et le mildiou, des dépenses imprévues au contrat, supportées par le complanteur seul. De ces dépenses, en toute justice, il doit être tenu compte au complanteur lors des règlements au compte.

Que soient enfin respectés par les contractants et par le législateur la vérité, la justice, les droits des parties.

Et nous terminons sur ce souhait : « Que règne enfin la bonne entente. Pour qu'elle règne, que soient respectés la vérité, la justice, les clauses des contrats, les droits des contractants ».

Jean-Marie CORMERAIS, président de la Commission des Complanteurs du Syndicat d'Exploitants Agricoles; Pierre RIPOCHE, membre de la Commission des Complanteurs.



Angle Place Royale et 17, Rue d'Orléans - NANTES

SPECIALITES — ORDONNANCES LUNETTERIE — BANDAGES

Produits les meilleurs Prix les plus réduits

Les Machines à Coudre "STELLA"

garanties 10 années contre tous vices de construction, adoptées par les Pupilles de la Nation, plus de 3 millions en usage dans le monde entier, plus de 25 modèles livrables à lettre lue. Dep. 495 fr.

LES CYCLES LES TANDEMS LES TRICYCLES LES ECRÉMEUSES

"STELLA"

Fabrication soignée. Garanties sur facture. La marque la plus vendue dans l'Ouest à des prix défiant toute concurrence, étant donné la qualité.

FONTEAU, fabricant, Nantes, Angers, St-Nazaire

LA VIE SYNDICALE

Réunion du Conseil Fédéral

La réunion du Conseil Fédéral a eu lieu le samedi 29 janvier, à 10 heures, à Nantes, au siège des Syndicats chrétiens.

Cette réunion a revêtu une grande importance en raison des questions qui y ont été examinées et des décisions qui ont été prises.

Les Unions Syndicales seront nécessairement mises au courant ainsi que les Syndicats et cela tant par voie de circulaires, qu'à l'occasion des Assemblées Générales prochaines, et par le journal, des dispositions nouvelles à prendre.

Il a été décidé :

- 1° Que tous les syndiqués de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles devront désormais être obligatoirement porteurs de la carte fédérale (modèle unique pour toute la C. F. T. C.);

- 2° De régulariser et d'intensifier les contrats entre la Fédération et la C. F. T. C. (Assistance aux Comités Nationaux trimestriels à Paris);

- 3° D'organiser, à une date restant à fixer, un Congrès Fédéral;

- 4° D'organiser la préparation et l'étude d'un plan général agricole.

A cet effet, des questionnaires seront envoyés dans tous les syndicats. La question étant d'une importance capitale, les syndicats et bureaux de syndicats feront le nécessaire pour répondre à ces questionnaires très sérieusement et dans les délais et conditions qui seront indiqués.

- 5° Une commission spéciale sera constituée pour procéder à l'élaboration du programme agricole. Les membres seront désignés définitivement par le Président Fédéral sur les indications données par le Conseil Fédéral.

Le Conseil Fédéral croit devoir compter sur le dévouement et le concours de tous pour l'accomplissement de cette tâche nécessaire.

**Unissons-nous !
Groupons-nous !
Défendons-nous !**

VENDEE

Chauché

Réunion du 9 Janvier 1938

A midi, presque tous les adhérents sont présents.

Le Secrétaire parle d'abord de la hausse du prix des engrais et des difficultés pour les recevoir.

Il donne ensuite le compte rendu des opérations financières de l'année 1937. Tous les adhérents satisfaits de la marche du syndicat décident de continuer l'œuvre syndicale. Œuvre qui nous a rapproché les uns des autres. Nous sommes à présent la grande famille et il nous semble ne plus pouvoir nous passer les uns des autres. C'est l'union, c'est la solidarité.

Ensuite eut lieu le renouvellement du bureau. A mains levées, J. Rousseur est réélu président; il en est de même pour le secrétaire, J. Potier, mais il fallait remplacer le trésorier, E. Rabaud, en raison de changement d'exploitation et obligé de nous quitter.

Notre camarade P. Caunau, élu par la majorité, exercera les fonctions de trésorier.

Nous ne devons pas méconnaître les services rendus au syndicat par notre trésorier sortant, et c'est au nom de tous les adhérents que nous adressons à E. Rabaud nos plus chaleureux remerciements, et l'assurons de toute notre sympathie.

Le Bureau.

Réunion de la Chambre Syndicale

La Chambre Syndicale s'est réunie le 10 janvier, à La Roche-sur-Yon, à l'Hôtel de France, à 10 heures.

Présents : Bretaude, Pontoreau, Tessier, Chaillou, Méricau, Rabaud, et des représentants de divers syndicats.

Propagande. — Le Secrétaire rend compte de la propagande effectuée et du vif intérêt que suscite notre programme syndical qui, cependant, n'est pas suffisamment connu. La propagande doit être intensifiée et tous les moyens mis en œuvre pour faire connaître notre organisation.

Prix du transport des engrais. — La Chambre Syndicale constate que la nouvelle hausse sur les transports ferroviaires va augmenter dans une certaine proportion le prix des engrais.

Cette hausse jointe aux conséquences funestes de la fièvre aphteuse obligera le cultivateur à réduire encore ses achats qui déjà sont bien diminués.

La Chambre Syndicale est unanime à demander en ce qui concerne les engrais, le maintien du tarif de 1937, car il est à remarquer que l'agriculture transportant des produits lourds d'une valeur relative-ment faible par rapport à leur poids, fait que les prix de transport déjà très élevés précédemment ne sont plus en rapport avec la valeur de la marchandise.

Un vœu présenté par le vice-président, E. Bretaude, est approuvé par la Chambre Syndicale et émis à ce sujet.

Assemblée Générale. — Pour des raisons d'ordre administratives, la date de l'Assemblée Générale est modifiée et fixée au dimanche 20 février. Elle aura lieu à La Roche-sur-Yon, à l'hôtel de la Boule-d'Or, à 10 heures.

Questions diverses. — Le Secrétaire rend compte de l'entrevue qui eut lieu à Nantes le 7 janvier entre le Président de la Fédération et Jules Zirnheld, président de la C. F. T. C., et où d'importantes questions furent discutées.

La séance est levée à 11 h. 45.

Challans

Nous avons eu, le 9 janvier, notre réunion mensuelle, au cours de laquelle il a été procédé au versement des cotisations pour 1938.

Un grand nombre d'adhérents étaient présents; il en reste cependant un certain nombre qui n'ont pas réglé leur cotisation. Nous les prions de bien vouloir s'acquitter de cette petite redevance au plus tôt soit à l'un des membres du bureau ou à l'un des secrétaires qui seront à leur disposition pendant quelques dimanches entre 9 h. et 9 h. 30 aux cafés Groussin ou Barreau, place de la Mairie.

Le 5 janvier, nous avons procédé à la livraison de notre commande de nitrate soude et chaux. Sacs en bon état et prix avantageux.

NÉCROLOGIE

A l'occasion de la mort de Madame veuve Devineau, décédée en l'île de Noirmoutier, à l'âge de 82 ans, le Syndicat paysan de Challans offre à son fils, Jean Devineau, son dévoué président, l'expression de sa sympathie et de ses chrétiennes condoléances.

Froidfond

Compte rendu

Les adhérents qui désirent s'approvisionner en scories et sylvinites pour le printemps sont priés de se faire inscrire à la réunion de fé-

vrier de façon à passer les commandes d'ici peu. A l'heure actuelle, ces deux sortes d'engrais sont ceux qui ont le moins augmenté, mais il serait sans doute prudent de passer les commandes au plus vite.

Quelques adhérents sont en retard à payer leur cotisation. Prière de régler au plus tôt.

A. PONTOREAU.

La Chapelle-Achard

Réunion du 9 Janvier 1938

Notre réunion, qui devait avoir lieu le premier dimanche de janvier, a été repoussée au deuxième dimanche.

Une grande partie des adhérents étaient présents. Nous commençons par recueillir les cotisations et, ensuite, le bureau est constitué. Le Président, le Trésorier et le Secrétaire acceptent les fonctions et sont maintenus à l'approbation de tous les adhérents présents.

Sur l'avis d'Henri Tessier, il est question de former une caisse permettant d'avoir des engrais toujours au dépôt, de compléter un wagon et même d'aider un adhérent étant gêné pendant quelques jours pour payer ces engrais. Après un échange d'idées, il est décidé que chacun réfléchira et que la question sera résolue à la prochaine réunion de février. Cette réunion n'aura pas lieu avant le dimanche 20 par suite du retour de mission dans la première quinzaine du mois.

Le Secrétaire :
Lucien POIROUX.

Landeronde

La prochaine réunion du Syndicat paysan aura lieu le dimanche 6 février, à 2 heures, à la Grolle.

Ordre du jour : Paiement des cotisations des camarades retardataires; Paiement des marchandises reçues; Commande d'engrais azotés; Explications du camarade Chabot.

NOTA. — Les adhérents qui n'auraient pas suffisamment d'acide sulfurique sont informés que le syndicat peut leur en procurer à de bonnes conditions.

Le Bureau Syndical.

Vous venez de lire à l'ordre du jour de la réunion : explication du camarade Chabot. Eh bien oui, mes chers amis, je veux m'expliquer avec vous tous au sujet de nombreux tendancieuses, et ceci dans l'intérêt de notre cher syndicat paysan. C'est pourquoi je vous adresse un pressant appel pour assister à cette réunion.

En syndiqué, en ami, je vous dis : tous à la Grolle, le 6 février, et surtout pas une abstention.

Les Essarts

Réunion du 9 Janvier 1938

Devant une assistance très nombreuse, le Président ouvre la séance. Il donne le rapport moral du syndicat puis passe la parole au camarade Pierre Michenaud (fils) qui donne le compte rendu des recettes et des dépenses. Une copie des transactions est même affichée dans la salle afin que chaque adhérent puisse vérifier. Puis, on passe au renouvellement du bureau et du Conseil d'administration. Tous les membres sortants se représentent et tous sont réélus à mains levées.

Après quelques paroles de remerciement, le Président invite les syndiqués à payer leur cotisation. Immédiatement, une cinquantaine d'entre eux se sont acquittés de leur petite dette. Les retardataires sont instamment priés de le faire sans retard.

La séance prit fin et après avoir trinqué un bon verre de vin blanc, on se dit au revoir et à la prochaine, qui aura lieu le premier dimanche de février.

Les Lucs-sur-Boulogne

Réunion de Janvier

En vue du règlement des comptes qui avait lieu à cette réunion, le Bureau avait décidé que la réunion générale annuelle serait retardée.

Sur la demande d'un grand nombre de syndiqués, il a été décidé que, en vue de mieux faire connaître notre organisation syndicale à nos camarades qui se cantonnent encore dans un esprit individualiste, qu'une réunion importante aurait lieu sous peu.

La date en sera fixée ultérieurement et donnée par la voix du journal qui sera adressé à tous nos camarades de la commune.

Le Président :
P. BOUSSEAU.

Saligny

Comme chaque année, notre Assemblée Générale a eu lieu le premier dimanche de janvier. La plus grande partie des adhérents y assistaient.

Après le compte rendu de l'année qui nous a montré une progression très nette de notre mouvement et de l'idée syndicale chez nos adhérents, nous avons perçu les cotisations. A l'appel de chacun, une quarantaine ont répondu présent, et nous n'avons qu'à les féliciter de leur beau geste qui montre qu'ils sont fermement attachés à leur syndicat. D'autres, empêchés par la maladie ou par des réunions de famille, sont venus payer depuis, mais il reste encore quelques retardataires et nous constatons que c'est toujours les mêmes. La discipline étant nécessaire à notre mouvement comme

elle l'est partout ailleurs, nous les invitons à se mettre en règle au plus tôt.

Et maintenant que ce cap qu'on aborde toujours avec une certaine appréhension est passé, nous allons partir de l'avant vers de nouvelles conquêtes. Que chacun de nous travaille dans son propre milieu à faire connaître l'idée syndicale, à amener de nouveaux adhérents. De cette façon, nous ferons œuvre utile et nous deviendrons plus forts.

Le Président :
E. BRETAUD.

Saint-Etienne-du-Bois

Réunion du 2 Janvier 1938

Après avoir été convoqués individuellement, tous les camarades se trouvaient présents à l'heure indiquée.

Le Président ouvrit la séance et plusieurs points furent longuement discutés : compte rendu de l'année 1937, questions d'engrais pour l'année 1938, et paiement des cotisations par tous les présents sans exception.

La réélection du bureau eut lieu ensuite et, à bulletin secret, le bureau existant fut réélu et complété par un vice-président. Notre camarade Paul Morandeau, désigné par la majorité, exercera ces fonctions.

Tous les camarades voudront être présents à la prochaine réunion, à 9 heures précises, afin de se renseigner sur la question des engrais, scories et potasses.

Ce n'est qu'après deux heures bien employées que fut levée la séance, et nous nous séparâmes après avoir trinqué un bon verre de rosé en nous donnant rendez-vous pour le mois suivant.

Le Bureau.

AVIS IMPORTANT

Il est rappelé aux Syndicats, qu'en raison de l'Assemblée Générale qui a lieu le 20 Février, il est nécessaire que le règlement des cotisations soit effectué avant cette date, ou que le chiffre en soit donné au Secrétariat au plus tard 8 jours avant l'Assemblée.

Les adhérents ne faisant partie d'aucun groupe, les sympathisants, voudront bien eux aussi se conformer à ces prescriptions en s'acquittant d'urgence.

LOIRE-INFÉRIEURE

LETTRE

adressée par le Président de l'Union Syndicale des Paysans de Loire-Inférieure au Directeur des Chemins de Fer de la région du Sud-Ouest, relative à une demande de subvention.

Monsieur le Directeur,

La compagnie des chemins de fer P.-O.-Midi participait dans la dépense d'achat d'arbres fruitiers destinés à certains départements.

Au cas où votre administration aurait l'intention de continuer ces encouragements, nous lui signalons l'intérêt qu'il y aurait à en faire bénéficier notre département.

La Loire-Inférieure offre un climat et des terrains particulièrement favorables à la production des fruits et, spécialement des fruits à pépin.

La pomme à couteau y est déjà produite en quantités importantes et la région nantaise a été autrefois un des principaux centres producteurs de poires.

La production de ces fruits, orientée vers des variétés intéressantes, est susceptible de se développer rapidement.

Un certain nombre de nos adhé-

AVIS

Le dimanche 13 février, une réunion syndicale intercommunale aura lieu à Saint-Julien-de-Concelles, salle du café LUZET, à 9 heures.

MM BELLEVAIRE, secrétaire de l'Union Régionale des Syndicats Chrétiens de l'Ouest, nous dira les réalisations et les espérances du syndicalisme chrétien dans le monde ouvrier.

J. MARTINEAU, président de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles, parlera du Syndicalisme agricole.

Tous les syndiqués des environs y sont spécialement invités et sont priés d'y amener leurs camarades qui ignorent encore notre doctrine et nos principes.

Retenez dès maintenant la date du 13 février, pour le rendez-vous à Saint-Julien-de-Concelles.

rents est, dès maintenant, décidé à faire des plantations à l'automne 1938.

Je viens vous demander de leur accorder une subvention dans les mêmes conditions qu'aux planteurs de Maine-et-Loire.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président :
Signé : G. VIVANT.

Gégné

Réunion Syndicale du 11 Janvier

Malgré le mauvais temps, un bon nombre de cultivateurs se pressaient ce mardi 11 janvier pour entendre un exposé du Président de la Fédération et camarade J. Martineau qui, malgré les besoins d'une propagande intense, a bien voulu venir nous rappeler les principes de l'Union Syndicale.

Pendant près de deux heures, Jean Martineau parla de l'action syndicale et définira les principes qui sont la base de notre organisation. Il donnera les raisons qui motivent le syndicalisme séparé et pourquoi nous ne devons compter que sur nous-mêmes pour être efficacement défendus.

Les cultivateurs, en effet, ont souvent tenté de s'unir en syndicats, mais très souvent aussi ces syndicats étaient loin de répondre aux besoins que l'on aurait pu exiger d'eux. Et cela pour la raison que presque toujours dirigés par des étrangers à la profession dont les intérêts sont souvent contradictoires avec ceux de leurs membres.

L'action syndicale freinée par la finance, le gros commerce, les trusts, etc..., négligée à dessein était nulle au point que les Pouvoirs Publics ne se sont guère préoccupés jusqu'ici des doléances pour ainsi dire fondées des travailleurs de la terre.

De là est née notre Union Syndicale, groupant exclusivement des exploitants et dirigée uniquement par eux.

Devant un auditoire attentif, le conférencier dit ce qu'évoque souvent aux yeux de trop de nos camarades le mot de syndicat; une vaste boutique où l'on vend, et où l'on achète moins cher que chez le commerçant voisin, alors que le véritable syndicat professionnel est tout autre chose.

A notre organisme, il fallait une base solide. C'est pourquoi fut choisie la doctrine sociale de l'Eglise, puisée dans les grandes encycliques.

Un mot fut dit de la cotisation. Il faut, pour assurer l'existence et la vitalité de notre mouvement, que chacun fasse de bon cœur l'effort nécessaire pour cela en versant régulièrement la cotisation qui nous assurera force et indépendance.

Tous les auditeurs, en plein accord avec notre dévoué propagandiste manifestèrent leur satisfaction par de vifs applaudissements.

Un bon nombre d'inscriptions couronna cette conférence.

Le syndicat de Gégné, en bonne voie, continue son extension rapide, ce qui prouve que les cultivateurs de Gégné ont compris que pour être fort il faut être uni.

L. O.

Le Secrétaire.

Gorges

Réunion du 10 Janvier 1938

A cette réunion, il fut tenu compte de la propagande faite auprès de quelques camarades un peu hésitants, et chacun se fit le devoir de renouveler son bail envers le syndicat.

Tous ensemble, nous avons passé en revue l'année écoulée au point de vue de notre défense professionnelle. Nous constatons avoir pu réaliser bien des choses, des bénéfices qui, sans notre union, auraient été nuls.

Avec la nouvelle année, plusieurs camarades sont venus grossir nos rangs et travailler avec nous à la défense de nos intérêts.

Et maintenant, à l'aube de 1938, tous à l'œuvre la main dans la main, pour le salut de notre profession et le bien de tous.

Le Bureau.

Haute-Goulaine

Notre réunion de janvier avait revêtu une importance plus grande du fait du paiement des cotisations. Compte rendu financier de l'année écoulée et renouvellement partiel du bureau. A l'unanimité des présents, les membres sortants furent réélus. Le rapport financier nous fait ressortir un avoir assez solide pour assurer la bonne marche du syndicat. Bon nombre de cotisations furent encaissées ce jour. Que les retardataires pensent à le faire au plus tôt. Il est décidé par les communes productrices de petits pois que chacune enverrait un ou plusieurs délégués pour fixer, si possible, avec les confiseurs un prix minimum. L'assemblée mandate le Président à cet effet.

Prochaine réunion le premier dimanche de février.

J. PILOQUET.

La Bénate

Compte rendu de la Réunion de Janvier

Notre réunion générale annuelle a vu un bon nombre d'adhérents. Après quelques mots de notre camarade E. Brochard, il fut procédé au paiement des cotisations. Les quelques camarades qui ne se sont pas encore acquittés voudront bien le faire dès que possible.

Le Trésorier nous fit ensuite l'exposé de la Caisse, qui s'est bien améliorée au cours de l'année 1937.

La question des battages fut abordée, mais la discussion sur cette affaire fut remise à une date ultérieure dont nos camarades seront avisés.

Il a été décidé, en outre, qu'il serait fait à la prochaine réunion, le 13 février, quelques commandes de riz, café, bouillie azur et sulfate de cuivre pour la vigne. Nous invitons nos camarades à faire leurs

commandes à cette réunion, afin de n'en pas retarder l'envoi et faciliter en même temps la tâche du Secrétaire et du Trésorier.

Au cours de la réunion, distribution du traditionnel café.

..

Nous avons appris qu'il avait été fait des démarches pressantes auprès du maréchal du syndicat pour l'augmentation du prix des fers à bœufs.

Malgré l'insistance de certains collègues, nous avons été heureux de constater l'esprit de collaboration de certains de nos ouvriers disant que les prix ne seraient pas changés avant la réunion du syndicat paysan de février.

Bel esprit de collaboration qui est le nôtre et que nous voudrions voir régner partout.

Les membres du Bureau.

La Chapelle-Basse-Mer

A notre réunion du 16 janvier, plusieurs questions très intéressantes figuraient à l'ordre du jour, notamment, l'élection d'un membre pour la Commission des petits pois et d'un deuxième secrétaire, le premier s'occupera désormais uniquement de la question commerciale. Ensuite, commande d'engrais de printemps. Tous les adhérents présents, vu les avantages obtenus précédemment, n'hésitèrent pas à passer leurs commandes, de même que pour le sulfate de cuivre. En fin de séance, paiement des cotisations.

Prochaine réunion au café Gouët, le dimanche 13 février. Que tous les cultivateurs soucieux de leurs intérêts et de leur défense s'y donnent rendez-vous.

C. P.

Saint-Julien-de-Concelles

Compte rendu de notre dernière Réunion

Une soixantaine d'adhérents y assistaient. Notre président y fit le bilan de l'année écoulée. En affaires commerciales, le Syndicat a groupé parmi ses adhérents une commande de 96 kilos d'arséniate de plomb à environ 25 % moins cher qu'au commerce, et une commande de 15 tonnes de choix agricole de très bonne qualité à 30 fr. par tonne meilleur marché qu'au bateau.

Il montra ensuite que si nous n'avons pas abouti dans toutes les choses entreprises, certaines ont réussi : Des carrières pour l'entretien des chemins ont été ouvertes et déjà un certain nombre de mètres cubes de pierre ont été mis dans les chemins.

Sur l'intervention du Syndicat, les boulangers ont consenti à fournir aux cultivateurs échangeistes 3 kilos de pain de plus par 100 kilos

de blé à partir du 1^{er} décembre 1937, ce qui porte à 72 kilos au lieu de 69 kilos la quantité de pain fournie par le boulanger pour 100 kilos de blé.

C'est, à première vue, un gain minime, mais prenons l'exemple d'une famille de trois personnes consommant trois quintaux par personne et par an, cela fait 9 pains de 3 kilos à 8 fr. 30, soit 74 fr. 70, c'est tout de même appréciable.

Les syndiqués ne sont pas les seuls à en bénéficier, tous les cultivateurs de la commune vont en profiter aussi. Espérons qu'ils comprendront tout l'intérêt qu'il y a pour les cultivateurs à se grouper pour faire aboutir nos justes revendications et défendre nos intérêts.

R. PINEAU.

Une histoire de Syndicat contée par un Syndiqué

1^o Mon grand-père m'a raconté Mon grand-père était un paysan, conseiller municipal d'une grosse commune rurale. Il vit un jour arriver, entre 1887 et 1890, le Maire d'une commune voisine. Le visiteur fit savoir qu'à Paris avait été fondée après la guerre de 1870, une organisation agricole puissante. Cette société était composée de gros propriétaires terriens des différentes contrées de la France. Cette société avait entrepris de vulgariser l'emploi des engrais chimiques pour les terres et en avait assumé la vente.

Le visiteur déclarait que, membre de cette société, il avait, d'accord avec Paris, établi à la ville un magasin de vente. Il comptait, dans chaque commune importante, instituer un dépôt où un représentant recevrait et vendrait les engrais expédiés par le magasin central. Pour renseigner les paysans sur les cours et l'emploi des engrais, pour favoriser les progrès de l'Agriculture, en même temps que le magasin avait été fondé un journal hebdomadaire d'intérêt local. L'abonnement au journal était de deux francs et constituait un acte d'adhésion à la nouvelle société, permettait de prendre des engrais au dépôt communal à un prix avantageux.

Mon grand-père prit un abonnement que pendant 20 ans il renouvela fidèlement. Il refusa le dépôt, mais il indiqua un brave homme très commerçant qui, par une habile propagande, amena à la nouvelle affaire de très nombreux clients.

Pendant vingt ans ni mon grand-père ni les abonnés au journal n'ont jamais songé et n'ont jamais été invités à contrôler quoique ce fut, n'ont jamais songé et n'ont jamais été invités à une réunion

communale, n'ont jamais songé et n'ont jamais été invités à envoyer un délégué à une réunion départementale ou autre.

2^o Mon père m'a raconté : A la mort de mon grand-père, mon père prit l'exploitation, fit mettre son nom sur la bande du journal, acheta les engrais du dépôt communal et pendant 25 ans, les traditions établies, les 20 premières années furent parfaitement observées. Aucune réunion communale, aucune réunion départementale, aucune invitation à une réunion d'un caractère plus général.

3^o Ce que je raconte : J'ai depuis cinq ans la succession le mon père. Pendant trois ans je n'ai remarqué aucun changement. Depuis deux ans, il y a du nouveau. Le dépôt communal semble continuer d'opérer sous la seule responsabilité de l'employé, mais les abonnés au journal sont convoqués chaque année à la ville en « Assemblée Générale ». Là, on les prie d'approuver les comptes du magasin central et de voter pour de braves gens qui depuis longtemps déjà sans vote ni élection conduisaient la barque.

Et nous approuvons et nous votons.

L'on nous dit que, depuis plus de cinquante ans, ma famille, mon grand-père, mon père et moi nous avons fait partie d'un syndicat.

Un jeune syndiqué.

Il n'y a pas de chômage dans les campagnes et cependant on fuit de plus en plus la terre pour aller travailler à la ville.

La cause de cet exode, c'est que les sueurs du cultivateur ne sont pas payées au cours du jour.

Joseph FAURE,
Président de l'Assemblée
des Présidents
de Chambres d'Agriculture.

Les adhérents désireux de se procurer l'insigne de la C. F. T. C. voudront bien s'adresser au secrétariat qui en tient à leur disposition. Son prix est de 3 francs.

Il serait souhaitable que beaucoup d'entre nous soient porteurs de cet insigne, emblème de notre organisation nationale.

A ce signe nous nous reconnaissons et même entre inconnus, nous nous sentons tout de suite un besoin de rapprochement, car à la C. F. T. C., c'est la grande famille et si les droits de tous les travailleurs sont énergiquement défendus, c'est toujours dans un esprit de fraternelle collaboration et d'entente.

Arborons donc fièrement notre insigne.

LA QUALITÉ

des Produits de la Ferme

La Santé des Plantes

s'obtiennent par

LA POTASSE D'ALSACE

Renseignements Gratuits :

Bureau d'Etudes sur les Engrais

5, Place du Commerce - NANTES

La Roche-sur-Yon — Imp. Vendéenne.

TISSUS - CONFECTIONS

Jules GARNIER

Place du Marché - LEGÉ

Grand choix de COMPLETS
pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants
Prix défiant toute concurrence

RAYON MARIAGES le mieux assorti de la Région
Spécialité de beaux Tissus noirs
pour Robes et Manteaux

PLANTS DE POMMES DE TERRE DU FINISTÈRE

Magasin à SCAER (centre de triage)

BLÉS DE SEMENCE DU NORD

Joseph BIDAUD, NANTES

115, Rue de Rennes 115
déjà fournisseur de groupements de l'U. S. P. V.

DÉJEUNEZ à NANTES

AU RESTAURANT DES GRANDS MAGASINS

DECRÉ

BANDAGES HERNIAIRES

CEINTURES MÉDICALES
CORSETS - GAINES
BAS A VARICES, etc...

sont vendus à qualité égale
meilleur marché
que partout ailleurs

GUINEL

SPECIALISTE

1, Place de l'Ecluse

NANTES

A L'AUTOMNE EN HIVER

sur vos blés...

sur vos prairies...

mettez de l'

AZOTE

AU PRINTEMPS EN ÉTÉ

Bureau de Renseignements Agricoles :

5, Rue Anizon - NANTES

Le Gérant : J. GRASLAND.